



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 74904

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'application de la loi n° 2005-744 du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption. Dans son article 4, l'Agence française de l'adoption (AFA) a été créée afin de proposer un suivi personnalisé des familles dans leurs démarches aux côtés des associations agréées pour l'adoption. Connaissant l'attente des familles, il lui demande dans quel délai cette agence sera opérationnelle et pourra remplir parfaitement le rôle que la loi lui a donné.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74904

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9096